

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le dix-septième (17^e) jour du mois de décembre 2012, à dix-huit heures (19h00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Vincent Dufour, Claude Poulin et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Messieurs les conseillers Steeve Lizotte, Antonin Tremblay et Marc-André Jean étant absents.

Est aussi présente, madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et livrés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Le sujet suivant est à l'ordre du jour, soit :

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année fiscale 2013.

Rés # 12-12-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-12-23 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2013

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 953.1 et suivants du Code municipal de la Province de Québec;

ATTENDU que ce Conseil prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour l'année 2013, le tout réparti comme suit :

REVENUS :

Taxes	1 569 286 \$
Paiements tenant lieu de taxes	67 696 \$
Autres recettes de sources locales	251 242 \$
Transferts	304 141 \$
Affectations	140 000 \$
Total...	2 332 365 \$

DÉPENSES :

Administration générale	416 006 \$
Sécurité publique	176 357 \$
Transport	370 882 \$
Hygiène du milieu	468 851 \$
Santé et bien-être	4 330 \$
Aménagement du territoire, urbanisme et développement	163 376 \$
Loisirs et Culture	376 948 \$
Frais de financement	123 093 \$
Remboursement en capital (fonds de roulement, eau potable et usées)	140 022 \$
Affectations (immobilisations)	92 500 \$
Total...	2 332 365 \$

LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2013:

La **TAXE FONCIÈRE** (incluant les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec) demeurera à **0,99 \$** du cent dollars d'évaluation.

La **TAXE LOCATIVE** demeurera à **3,35 \$** du cent dollars d'évaluation locative.

Une **TAXE DE SECTEUR dite « d'entretien de chemin d'hiver »**, demeurera à **120,50 \$** par usager et sera imposée aux propriétaires bénéficiant de l'ouverture du chemin du lac Port-aux-Quilles, pendant la période hivernale.

Pour ce qui est des taxes de services, il n'y a, non-plus, aucune augmentation.

La **TAXE D'AQUEDUC** pour les secteurs village et Baie-des-Rochers :

	Secteur <u>villageois</u>	Baie-des-Rochers <u>_____</u>	Ensemble des <u>secteurs desservis</u>
- Par logement	370,00 \$	165,00 \$	
- Par commerce	461,50 \$	285,00 \$	
- Pour les terrains vacants desservis			entre 160,00 \$ et 528,00 \$
- Pour les piscines			
- 1 000 à 10 000 gallons			40,00 \$
- plus de 10 000 gallons			60,00 \$
- Pour les patinoires			50,00 \$

La **TAXE D'ÉGOUT** (assainissement), seulement pour le secteur villageois :

- Par logement	250,50 \$
- Par commerce	344,00 \$
- Pour les terrains vacants desservis	entre 116,50 \$ et 344,00 \$

La **TAXE D`ORDURE**, pour l'ensemble des secteurs desservis :

- | | |
|--|-----------|
| - Par logement | 250,00 \$ |
| - Par résidence secondaire (chalet non desservi) | 211,00 \$ |
| - Par commerce, de base | 375,50 \$ |

La **TAXE DE COLLECTE SÉLECTIVE**, pour l'ensemble des secteurs desservis :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Par logement | 46,50 \$ |
| - Par résidence secondaire (chalet non desservi) | 30,00 \$ |
| - Par commerce (tarif de base) | entre 75,00 \$
et 400,00 \$ |

POUR CES

MOTIFS, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon adopte, par la présente, le budget 2013, avec des revenus et des dépenses de **2 332 365 \$**.

Une copie du résumé ci-haut sera distribuée gratuitement à chaque adresse civique de la Municipalité.

La période de question réservée au public débute à 19 h 07 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 11-12-24 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 07.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale/ Secrétaire trésorière